

La spécialité SVT, pour faire quoi ?

A l'issue de la classe de seconde, les élèves s'orientant vers une classe de 1^{ère} générale, doivent choisir 3 enseignements de spécialités (de 4h chacun) ; ils n'en conserveront que 2 en terminale (de 6h chacun).

Le choix des enseignements de spécialité est fondamental pour la poursuite des études post-bac. En effet de nombreuses filières sont très sélectives et les élèves seront classés ; les résultats scolaires et les enseignements de spécialités suivis en classe de première et de terminale, comptent pour une part importante dans ce classement.

Même si chaque élève peut composer son propre menu de spécialités, il y a tout de même certaines associations plus judicieuses que d'autres en fonction des études post-bac envisagées. Il est par exemple, fortement conseillé de choisir la spécialité SVT (en classe de première et de la conserver en classe de terminale) pour les études post-bac qui suivent :

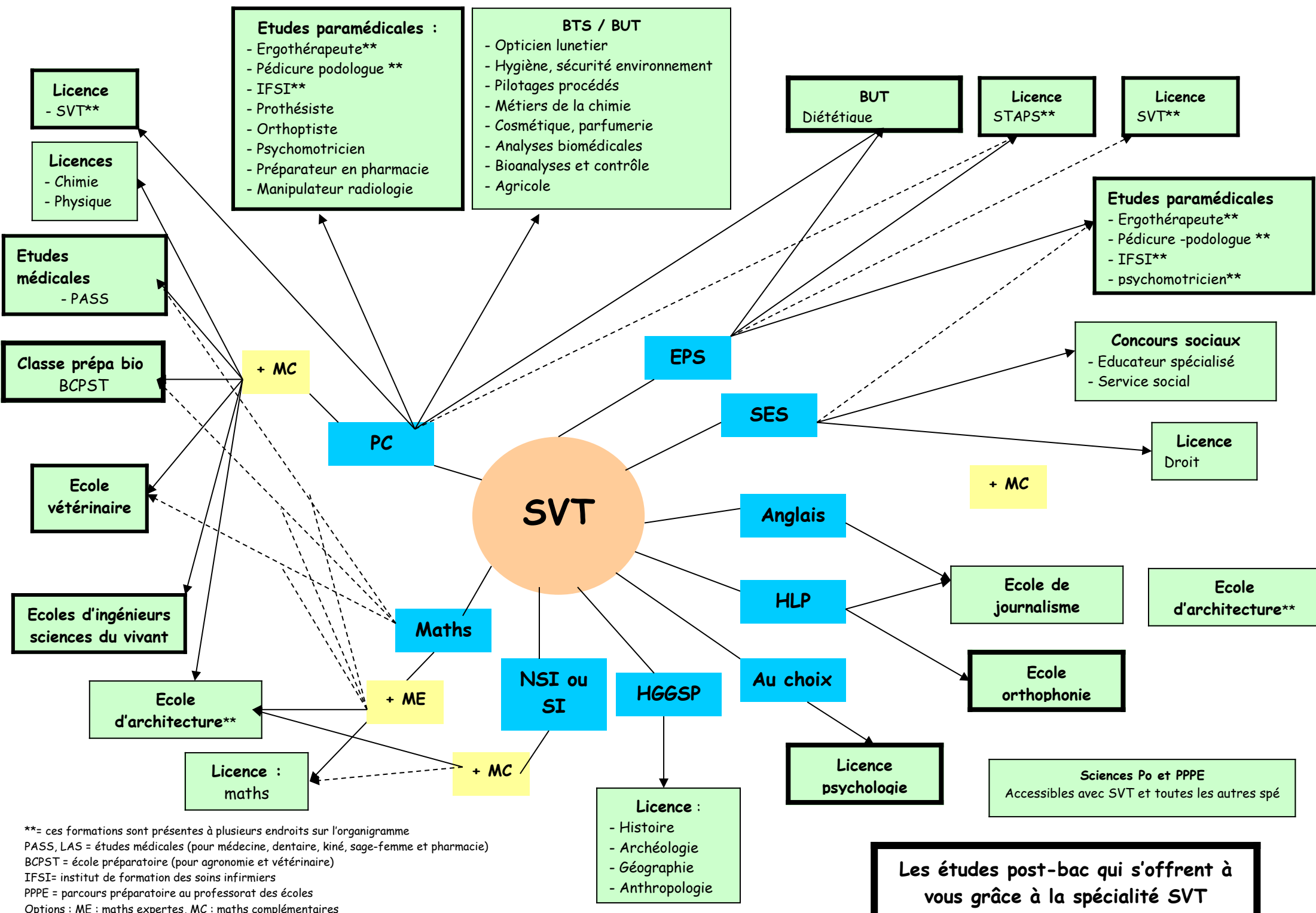
- toutes les filières médicales et paramédicales
- licence de biologie, géologie
- licence de psychologie
- licence de STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives)
- école d'orthophonie
- école vétérinaire
- BCPST (classe préparatoire aux grandes écoles pour les concours d'entrée en école de vétérinaire et d'agronomie).

Voici 2 ressources pour vous guider :

- un diagramme (au dos de cette page), où sont indiquées toutes les filières post-bac qui s'offrent à vous après la spécialité SVT en 1^{ère} et terminale. Seules les 2 spécialités conservées en terminales sont notées (elles doivent donc être associées à une 3^{ème} spécialité en première). Pour certaines d'entre elles (encadrées en gras), la spécialité SVT est incontournable.
- Une application accessible avec le lien et le QRcode ci-dessous.

http://ent-apbg.org/orientation_docs/0001.html





- Etudes paramédicales :**
- Ergothérapeute**
 - Pédicure podologue **
 - IFSI**
 - Prothésiste
 - Orthoptiste
 - Psychomotricien
 - Préparateur en pharmacie
 - Manipulateur radiologie

- BTS / BUT**
- Opticien lunetier
 - Hygiène, sécurité environnement
 - Pilotages procédés
 - Métiers de la chimie
 - Cosmétique, parfumerie
 - Analyses biomédicales
 - Bioanalyses et contrôle
 - Agricole

BUT
Diététique

Licence
STAPS**

Licence
SVT**

- Etudes paramédicales**
- Ergothérapeute**
 - Pédicure -podologue **
 - IFSI**
 - psychomotricien**

- Concours sociaux**
- Educateur spécialisé
 - Service social

Licence
Droit

+ MC

Ecole de journalisme

Ecole d'architecture**

Ecole orthophonie

Sciences Po et PPPE
Accessibles avec SVT et toutes les autres spé

Les études post-bac qui s'offrent à vous grâce à la spécialité SVT

**= ces formations sont présentes à plusieurs endroits sur l'organigramme
 PASS, LAS = études médicales (pour médecine, dentaire, kiné, sage-femme et pharmacie)
 BCPST = école préparatoire (pour agronomie et vétérinaire)
 IFSI= institut de formation des soins infirmiers
 PPPE = parcours préparatoire au professorat des écoles
 Options : ME : maths expertes, MC : maths complémentaires

